

Info@ASDCGG74



Le mot du Président :

Je vous présente au nom du comité mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2010

La saison de chasse tire à sa fin, avec plus ou moins de réussite pour chacun d'entre nous. C'est ce qui fait le charme du partage d'un territoire avec les autres membres d'une ACCA.

Après le plan chasse triennal du chevreuil et du cerf, c'est au tour du chamois et mouflon cette année. Nous devons rester prudents pour les demandes de plan de chasse. Le chamois à le taux d'accroissement le plus faible de tous les ongulés, et la reproduction du mouflon dépend fortement des conditions climatiques de fin d'hiver. Le loup, même si il a su se faire discret pendant la bonne saison, ne va pas tarder à faire reparler de lui et nous devons en tenir compte. Le développement et la colonisation du chamois doivent se poursuivre.

Comme vous avez pu le lire dans '' le Chasseur Haut-Savoyard '', les formations pour l'examen initial du gibier, vont avoir lieu cette année. Rapprochez-vous de votre président pour suivre cette formation.

Je vous souhaite une très bonne lecture et je vous donne rendez vous début avril pour notre Assemblée Générale.

Christophe DEYA

Du côté des réglages :

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée; La solution: Le REGLAGE!

Pensez à vérifier et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Cette saison, ce ne sont pas moins de 350 armes des chasseurs de tout le département qui ont été réglées par François Bovagne et son équipe du 17 juin au 28 octobre 2009.

Quelques rappels: L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous à partir du mercredi 16 juin 2010 dès 15 H 00 et ce jusqu'au mercredi 27 octobre 2010. Une journée réglages aura lieu le samedi 4 septembre 2010 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 a 18 h 00.

Stand L'Arquebuse de Douvaine, route de Genève Aubonne 74140 DOUVAINE

 $Rens.: François \ BOVAGNE \ 04.50.94.55.67 \ ou \ email: \\ \underline{françois.bovagne@orange.fr}$

ou: www.asdcgg74.com

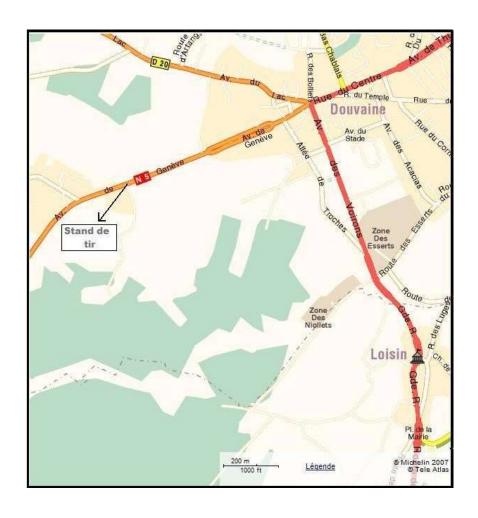




- Tir sanglier courant le samedi après midi dès 14 h 00 :

17 avril, 15 mai, 29 mai, 5 et 12 juin, 3 juillet, 17 juillet, 14 et 28 août 2010

Plan d'accès au Stand de Douvaine



Cotations

N'hésitez pas à faire coter gratuitement vos trophées après l'inévitable temps de séchage requis de trois Mois. Parlez-en à votre taxidermiste avant la réalisation du trophée.

N'oubliez pas non plus la détermination de l'âge des cerfs par la méthode de la coupe dentaire dite de

Mitchell effectuée par le talentueux Marcel Bouvier spécialiste en la matière.

Cotateurs agrées du département:

BALSAT Philippe: 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 04.50.43.56.48

BOVAGNE François: Le Ferney 74560 LA MURAZ - 04.50.94.55.67

BOUVIER Marcel: 1191 route du Col de Leschaux - 74410 SAINT JORIOZ - 04.50.68.53.23

DELOCHE André: Le Paradis - 74230 THÔNES - 04.50.02.09.75

DEYA Christophe: Lot.Les Bottolieres 150 chemin des Damphes 74200 MARIN - 04 50 26 26 53

JANIN Roger: 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 04.50.39.31.19

JOLIVET Rémy: Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 04.50.03.65.24





BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.asdcqq74.com ou www.ancqq.orq.

Bulletin d'inscription

Nom:	
Prénom :	
Adresse:	
Téléphone :	

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2010.

Ci-joint un chèque d'acompte de 40 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648 Mail : philippe.balsat@orange.fr

Résultats du Brevet Haute Savoie du 20 juin 2009

Brevet OR

BETEMPS Guillaume, PERRIN Jacques, GREILLER Antoine, DANTON Joseph, CARRON Michel, MARTH Jérôme.

Brevet Argent

TAVERNIER Gilbert (passé dans les Vosges 88 le 28 juin 2009)

Félicitations aux lauréats et courage pour les autres.

Le plan de maitrise du sanglier

Il s'agit d'un plan national mis en place en juillet 2009 par le ministre Jean-Louis Borloo, après concertation, notamment avec l'ANCGG, sous forme de circulaire aux préfets.

Si un plan national a été mis en place, c'est parce que des concentrations trop importantes de sangliers sont présentes en de nombreux points (qualifiés de « points noirs ») du territoire français et provoquent:

- des dégâts agricoles: certains départements ont pour plus de 2 millions € de dégâts;
- des collisions: le Fonds de Garantie des Assurances recense les collisions avec les animaux sauvages et on peut imputer plus de 17.000 collisions aux seuls sangliers.
- des risques sanitaires pour les animaux domestiques: peste porcine, tuberculose bovine, maladie d'Aujeszky. (Savez-vous que cette dernière peut être mortelle pour nos chiens? Voir Grande Faune N0° 121).

Les facteurs d'ordre cynégétique (il peut y en avoir d'autres) responsables de ces concentrations sont:

- l'agrainage massif;
- des zones de friches périurbaines (où la chasse est impossible pour des raisons évidentes de sécurité);
- les réserves de chasse;
- l'effet réserve qui est dû à l'absence de chasse sur un secteur pendant un certain temps;
- les consignes de tir trop strictes (un trop grand nombre d'animaux sont épargnés de peur de se tromper);
- mais aussi un manque d'efficacité de la part des chasseurs.

Vous l'aurez compris, ce plan est national et notre département n'est que peu concerné par ces problèmes.

Il y a néanmoins quelques points noirs en Haute-Savoie qui sont essentiellement dus aux réserves.

Des mesures ont été prises par la Fédération concernant les consignes de tir sur certains secteurs, mais aussi le tir d'été, etc... De plus, la mise en place des pays cynégétiques doit permettre de mieux gérer les populations suivant les spécificités des massifs: exemple chasse en temps de neige ou non, avec des chiens ou non, 2,3 ou 4 jours par semaine. C'est le pays cynégétique qui décidera. Pour la saison 2009-2010 par exemple, les trois pays cynégétiques pilotes: Bauges, Mont-Blanc et Semnoz, ont respectivement choisi: ouverture du sanglier quatre jours par semaine ainsi qu'en temps de neige sans chiens, ouverture du sanglier quatre jours pas semaine ainsi qu'en temps de neige avec chiens en laisse et fermeture le 20 décembre, ouverture du sanglier en temps de neige avec chiens.

Face aux problèmes posés par les densités trop importantes de sangliers les chasseurs doivent se montrer responsables et essayer de gérer au mieux les populations de sangliers.

Nous vous suggérons donc d'aménager les postes de tir en débroussaillant et en prévoyant des postes surélevés pour gagner à la fois en efficacité et en sécurité, de vous entrainer régulièrement au tir là encore pour associer efficacité et sécurité. Faites-nous connaître vos réalisations et propositions ainsi que les problèmes rencontrés.

Le plan national prévoit en effet que tous les moyens sont bons pour limiter les sangliers: battues administratives, tir de nuit....

En arriver à de tels procédés représente un échec pour les chasseurs qui risquent de ne plus être maîtres de leur destin.



